



## Compte-rendu d'activités saison 2021/2022 :

### COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

#### SAISON 2021/2022

#### TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES:

La commission des terrains et installations sportives (CDTIS) a connu une activité très soutenue à partir du deuxième semestre de la saison précédente avec un rattrapage du retard conséquent dû principalement à la pandémie qui a engendré des restrictions des déplacements donc des visites entraînant même l'arrêt des activités de la CDTIS.

Cette mesure s'est assouplie et à la suite de dérogations, nous avons pu renouveler les classements à partir d'Avril 2021, de plus d'une cinquantaine d'installations dont les classements pour certaines étaient échues depuis plus d'une année voire davantage.

A partir de janvier à mars 2021 correspondant à l'arrêt des activités de la CDTIS, avec le responsable administratif, nous avons procédé à la numérisation de toutes les données papiers de l'ensemble des installations, terrains, gymnases et éclairages. Il a fallu préalablement revoir et dépeussier les dossiers en supprimant les doublons pour ne conserver que l'essentiel.

La reprise des activités pour cette saison 2021/2022 s'est réalisée avec une équipe très réduite de 4 personnes dont 2 nouveaux membres et nous avons poursuivi le renouvellement des classements des terrains et des éclairages, du suivi à la constitution des dossiers Fafa pour lesquels nous reviendrons plus en détail.

Avec le président du District, nous avons également répondu favorablement aux nombreuses sollicitations des collectivités et municipalités en termes de conseils sur la concordance projet /réglementation et aides à la constitution de dossiers soit en se rendant sur place ou en recevant au District.

La refonte des règlements des terrains et installations fédéraux (dernière édition 2014) a été finalisée avec **une mise en application au 01 Juillet 2021**, il s'en suit de nouveaux formulaires en vigueur pour l'éclairage et à partir de juin pour les terrains, sans changement pour les gymnases éclairage compris qui relèvent du règlement des installations futsal Édition 2015. Un nouveau logiciel STADIUM va remplacer FOOT 2000 à partir de la saison 2022/23. Une formation aux nouveaux règlements terrains et éclairage est prévue à la rentrée en septembre pour tous les membres de la commission.

Pour rappel, il est impératif de classer une installation pour pouvoir jouer une compétition quelle qu'elle soit.

La commission des terrains attribue un niveau de classement correspondant à l'installation en lien avec la conformité de ses équipements et niveau de sécurité lié à la pratique au propriétaire ensuite ce niveau correspond à un niveau sportif

### **Classement des installations :**

La nouvelle réglementation a entraîné une revue complète du fichier des classements initiaux (extrait de Foot 2000) afin de réajuster les niveaux en fonction des nouveaux critères plutôt favorable pour les propriétaires que cela soit pour les terrains que pour les éclairages.

#### Renouvellement entre mars 2021 à juin 2022

- 45 installations renouvelées et classement validées par la CRTIS
- 2 dossiers en attente de mise aux normes
- 2 dossiers en attente de retour des municipalités

Nota : Nous disposons d'environ 140 installations classées dont 8 en pelouse synthétique sans compter la quinzaine de retraits enregistrés.

#### Nouvelles installations

LOULANS VERCHAMP – terrain Foot A11 en pelouse naturelle avec un éclairage LED

Sinon principalement des terrains de Foot A8, création à PONTCEY, FRETIGNEY et VELLOREILLE ou CONFLANS / LANterne ou renouvelé suite à des retraits de classement FROTEY LES LURE, MAGNY Vernois.

Un dossier en attente, un changement des buts pour pouvoir le classer - PESMES 2

#### Retrait du classement :

- 9 installations retirées du classement car plus utilisées.
- 4 dossiers qui ont conduit à retirer des installations des classements fédéraux vu pour des terrains de FOOT A8 (LUXEUIL 4, LARIANS 3) ou terrain annexe de FOOT A11 plus utilisé (PORT sur SAONE 2 – VESOUL 3 (pelouse naturelle).

### **Classement des éclairages**

Comme pour les terrains, le niveau de classement a dû être revu en fonction des critères des nouveaux règlements également plus favorable, moins contraignant pour le niveau sportif à atteindre.

Autre constat, de plus en plus de municipalités optent pour un éclairage avec modules LED, bien subventionné et qui donne de bons résultats ; par contre bien faire attention que l'étude soit bien réalisée et que la vérification des pylônes soient prises en compte afin de supporter le poids des nouvelles platines plus lourdes et la prise au vent adapté.

Renouvellement du classement des installations en ampoules à Iodure souvent compliqué pour atteindre les critères d'éclairage (vieilles ampoules, plus d'entretien à apporter)

Nota . Nous disposons d'un parc de 23 éclairages dont 5 qui ne sont plus classés actuellement, 3 en cours de modification avec un passage en éclairage LED

## **Retrait ou suspendus, plus classés**

Breurey les Faverney Le Moinot – Champlitte – Marnay plus utilisé en compétition – Vesoul R. Hologne 2, qui va être de nouveau opérationnel avec un passage LED pour la saison 2022/23) tout comme PUSEY ( également en cours de changement en LED)

## **Classement des gymnases:**

Pas de renouvellement à faire, actuellement 11 sont classés en incluant les 3 nouveaux ; il faudrait en classer entre 12 et 15 pour être en conformité.

Nouveaux gymnases classés suite à leur réhabilitation - niveau Futsal 4 (départemental) ; bel effort des municipalités pour leurs associations

**SALLE SPORTIVE** à AMANCE futsal N4 et éclairage E3

**Gymnase MISCHLER** à FRETIGNEY et VELLOREILLE Futsal N4 et éclairage E3

**Gymnase Thomas TRAHIN** à Lure - futsal N4

Par contre un effort est à faire pour convaincre les propriétaires de classer leurs gymnases pour le Futsal (pratique hivernale pendant la trêve ou pendant les vacances scolaires) ; seulement la moitié de nos gymnases sont classés (Futsal) par contre le point positif à souligner est que tous ceux utilisés en championnat départemental le sont.

## **FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A) :**

Le Fonds d'aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement et structuration du football amateur.

L'enveloppe budgétaire allouée à notre Ligue pour la saison 2021/2022 pour nos clubs et collectivités concernait les volets suivants :

### **Volet Équipements**

C'est le plus utilisé et il comporte les types de projets suivants :

- les terrains de grands jeux (création en pelouse naturelle ou en gazon synthétique ou mise aux normes renforcement),

- les éclairages (création, passage LED), ou pour terrain T7 éclairage d'entraînement en E7

- les bâtiments (création ou travaux pour mise aux normes des locaux vestiaires, création d'un club house.

- la sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral (main courante, pare-ballons, main courante, clôture).

- les terrains à effectif réduit (création de terrain Foot A8, éclairé en gazon synthétique).

- les projets dit innovants (installation panneaux solaires, système récupération des eaux de pluies).

Tous les projets présentés par notre District ont été validés et ont pu être subventionnés à la hauteur de la demande de la collectivité.

Pour notre District, nous avons présenté :

- 3 projets liés à la sécurisation des installations qui concernaient de remplacement des bancs de touche avec pose de main courante portés par les municipalités de MAGNY -VERNOIS, GY et FONTAINE LES LUXEUIL,

- 1 dossier pour la création d'un club house municipalité de MAIZIERES

- 3 dossiers pour le passage en éclairage LED ; ces projets seront réalisés pendant la trêve estivale sur la saison 2022/23, municipalités de VESOUL (Hologne 1/2) et PUSEY

Réception de projets initiés la saison dernière et concrétisés cette saison à savoir le terrain de grand jeu en pelouse naturelle à LOULANS VERCHAMP de niveau T4 avec un éclairage LED niveau E6, le passage LED à Lure stade S. CARREY et la pose des pare-ballons à BREVILLIERS ;

Projet en cours, l'éclairage terrain Municipal à SAINT-LOUP et un club house à BREUREY les FAVERNEY qui devront être achevés en janvier 2023.

### **Volet Transports :**

Un seul dossier pour l'achat d'un mini-bus d'occasion déposé et validé pour le club de VESOUL FC.

Démarche d'ouverture du dossier à faire par le Club ou la Collectivités directement en ligne dans Foot clubs ensuite la validation par le District.

### **Volet Emploi /Formation :**

Un dossier emploi en cours déposé par le club de l'US RIOZ ETUZ CUSSEY sur la saison 2022/23

Comme pour le volet transport, le dépôt du dossier est à faire par le porteur du projet directement dans Foot Clubs ensuite le dossier est instruit par le District.

A souligner que cette saison, nous avons connu le montant de l'enveloppe budgétaire FAFA très tardivement ainsi que les conditions d'attribution et la documentation associée (types de projets financés, plafonds de financement, la fiche projet 2021/22 avec les pièces à fournir) pas avant novembre 2021, ce qui a entraîné des retards aux dépôt de dossiers.

### **REMARQUES:**

Durant les visites de classement, l'action de la commission ne se limite pas à relever les anomalies ou non-conformités mais de plus en plus nous nous efforçons de proposer des solutions, d'établir un échéancier des travaux pour que l'installation puisse conserver son

classement ou être en adéquation avec le niveau sportif souhaité. Ce mode de fonctionnement fait partie de nos axes de travail définis et souhaités lors cette mandature, nous ne faisons parvenir un dossier que lorsqu'il est complet et vérifiée.

Nous nous efforçons également de faire connaître les différentes aides aux collectivités/clubs pour la mise aux normes de leurs installations souvent vieillissantes ; encore trop peu veulent se donner la peine de déposer des dossiers. Nous avons eu de bonnes surprises, de constitution de dossiers bien maîtrisée par les municipalités servant même de référence en Ligue.

Par contre, nous ne pouvons que constater que les mises aux normes ou actions décidées en commun lors des visites, ne sont pas toujours d'effets dès lors que le dossier de classement a été validé et le renouvellement acté, surtout vu en fin de saison dernière ; cette manière de procéder a conduit à ne plus valider un dossier tant que la mise aux normes n'a pas été vérifié avec le risque de retarder le renouvellement.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans remercier le service administratif du District, son directeur administratif Raphaël et Nathalie, qui contribue au bon fonctionnement de notre commission.

Remerciements aux membres de cette commission pour leur dévouement et investissement tout au long de la saison.

Le Président de la commission terrains et infrastructures sportives,

**GIBOULET Albert**